

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 3 août 2015 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

<i>Présences :</i>	<i>M.</i>	<i>Claude Breault, maire</i>
	<i>MME</i>	<i>Nicole Beaulieu, conseillère # 3</i> <i>Nadia Sheink, conseillère # 5</i>
	<i>MM.</i>	<i>Michel Dubé, conseiller # 1</i> <i>Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2</i> <i>Elzéar Lepage, conseiller # 6</i>
	<i>Absence :</i>	<i>M.</i>

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire et Madame Nadia Castonguay, adjointe administrative l'assiste.

216-15 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 20.1 Berce du Caucase*
- 20.2 Contrat d'entretien ventilation Caisse*
- 20.3 Renouvellement adhésion Camping Québec 2016*
- 20.4 Débitmètre*

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert

- 1. Ouverture de la session*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 juillet 2015*
- 4. Comptes*
- 5. Correspondance*
- 6. Séminaire PG*
- 7. Franchise à payer MMQ- Bris poteau Hydro*
- 8. Plate-forme, ... - Sous-sol Fin des travaux (factures, réclamation, cours, clés, assurances, frais.)*
- 9. TECQ - Plan d'intervention*
- 10. Portes avant - Édifice 73, Principale*
- 11. Suivi Simon - Interdiction stationnement de nuit*
- 12. Formation incendie 11 septembre à Mont-Joli*
- 13. Formation espaces clos - Cacouna*
- 14. Benne à sable*
- 15. Chalets - Suivi accès internet (ZAP)*
- 16. Système téléphonique - Entente Telus, MRC,..*
- 17. Borne d'arpentage*
- 18. Éco-Route*
- 19. Lave-auto - Loisirs 15 août*
- 20. Affaires nouvelles*
Période de questions
- 21. Clôture de la séance*

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

217-15 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 13 JUILLET

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 juillet 2015 tel que présenté.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

218-15 4. COMPTES

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Employés	Total	20 629.18 \$
<i>Chèque # 11155 à # 11200 Chèques de la liste des comptes du 13 Juillet 2015</i>		
<i>Chèque # 11201 Clément Rodrigue</i>	<i>Résolution 209-15 Annulation de location et remboursement</i>	100.00
<i>Chèque # 11202 Alcide Ouellet et fils</i>	<i>Résolution 210-15 Sortie d'huile et transit</i>	477.15
<i>Chèque # 11203 Marco Sirois</i>	<i>Résolution 207-15 Entretien jardinières</i>	360.00
<i>Chèque # 11204 Desjardins Turcotte</i>	<i>Résolution 62-15 Jardinières</i>	2 299.93
<i>Chèque # 11205 Publi-Print</i>	<i>Résolution 199-15 Etampes (2) avec armoiries</i>	112.57
<i>Chèque # 11206 Hydro-Québec</i>	<i>Électricité (3/10) (10/10 3484.41 \$ \$ 08-2015)</i>	1 262.22
<i>Chèque # 11207 Shaw Direct</i>	<i>Câble Chalet</i>	65.51
<i>Chèque # 11208 Telus Québec</i>	<i>Téléphone</i>	372.37
<i>Chèque # 11209 Revenu Québec</i>	<i>Taxe d'hébergement</i>	45.00
<i>Chèque # 11210 Revenu Québec</i>	<i>RRQ Francis Lavoie</i>	56.18
<i>Chèque # 11211 Hydro-Québec</i>	<i>Électricité (7/10) (10/10 3333.91 08-2014)</i>	2 222.19
<i>Chèque # 11212 Lisette Côté</i>	<i>Conciergerie juillet (73, Principale)</i>	183.33
<i>Chèque # 11213 Micheline Rodrigue</i>	<i>Conciergerie juillet (75, Principale)</i>	615.00
<i>Chèque # 11214 Municipalité de Squatec</i>	<i>Salaire – Inspecteur 28-12-2014 au 27-06-2015</i>	5 146.36
<i>Chèque # 11215 Revenu Québec</i>	<i>Remises juillet 2015 (emp)</i>	2 189.95
<i>Chèque # 11216 Revenu Canada</i>	<i>Remises juillet 2015 (emp)</i>	<u>418.47</u>
	Total	<u>15 926.23 \$</u>

COMPTES À PAYER

1. <i>Alcide Ouellet et fils inc.</i>	<i>Rivets, couteau, pièces faucheuse</i>	478.18 \$
2. <i>Beaulieu Berthier</i>	<i>Déplacements St-Cyprien, Sully et réseau</i>	138.65
3. <i>Construction BML</i>	<i>Asphalte</i>	1 079.16
4. <i>Groupe Voyer</i>	<i>Pompe Gringer</i>	2 413.30
5. <i>Laboratoire d'expertises RDL</i>	<i>2 analyses abrasif</i>	154.07
6. <i>Lavoie Francis</i>	<i>Déplacements Esprit-Saint-LDA</i>	11.18
7. <i>Lawson Products</i>	<i>Ensemble de carbure, nettoyeur à frein...</i>	627.02
8. <i>Les Arts Dufort</i>	<i>Enseigne bureau municipal 24 x 30</i>	200.86
9. <i>Mallette</i>	<i>Honoraires 2014, reddition Réseau routier, taxes et TECQ</i>	7 398.64
10. <i>Matériaux du Lac</i>	<i>Ponceau, paillis, produits ménagers</i>	445.86
11. <i>Pétroles JMB</i>	<i>Diesel clair 3427.1 L à 0.9320 \$/L 13-07-2015</i>	3 672.37
12. <i>Pièces d'auto Rimouski</i>	<i>Étrier semi-garni, gants, courroie...</i>	479.12
13. <i>Postes Canada</i>	<i>3 Envois collectifs optimiste, jeux été, biblio</i>	103.17
14. <i>Powerscreen du Canada</i>	<i>Filtre hydraulique</i>	474.59
15. <i>RJDT</i>	<i>Service 6/10 ordures et recyclage</i>	5 082.00
16. <i>Samson électrique</i>	<i>Connexion pompe à partir de la maison à Jeff</i>	1 170.96
17. <i>Servitech</i>	<i>honoraires professionnels traitement de dossiers</i>	13.85
18. <i>Sirois Marco</i>	<i>Entretien des jardinières (sem -11-18-25-01)</i>	420.00
19. <i>Sirois Josée</i>	<i>Vaccination, frais de réceptions portes ouvertes</i>	63.76
20. <i>Surplus Général Tardif</i>	<i>« Washer, » « screw » à bois</i>	<u>102.45</u>

TOTAL COMPTES À PAYER

24 529.19 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. *Reçu de la MMQ un chèque de 3 128 \$ comme ristourne pour l'année 2014.*
2. *Reçu du MTQ une lettre nous informant que le contrat d'entretien des chemins d'hiver a été renouvelé par tacite reconduction le 1^{er} juin 2015.*
3. *La MRC nous informe que suite aux diverses offres d'emploi le poste d'aménagiste a été comblé par Thomas Ruest-Gagné, le chargé de projet de règlement Jean-Philip Murray, le coordonnateur du service de développement François Therrien, adjointe Michèle Boucher et Claudine Boucher, conseillère.*
4. *Lettre de la CPTAQ autorisant notre demande pour des bornes sèches.*
5. *Report de l'ouverture du Chemin de St-Rémi.*
6. *Reçu de la SADC notre carte de membre et une lettre nous remerciant pour la confiance manifestée envers la SADC.*
7. *L'URLS nous remercie pour le renouvellement de notre adhésion.*
8. *Accusé réception reçu du bureau de circonscription du député M. Jean D'Amour de notre résolution 180-15 contestant les coupures budgétaires annoncées par le Ministre des forêts,...*

9. COSMOSS vous remercie de notre collaboration en contribuant financièrement à la Journée des familles tenue le 23 mai à Saint-Honoré-de-Témiscouata. Cette année la journée a rassemblé plus de 50 familles dont 100 enfants du Témiscouata. L'année prochaine la journée aura lieu à Saint-Eusèbe.
10. La Ville de Dégelis vous invite le 15 août pour célébrer la fête nationale acadienne.
11. Reçu de la MRC un chèque de 1 585.78 \$ comme 3^e redistribution Carrières-Sablères de 2014.
12. Infolettre de la MMQ (Avril 2015-vol. 9, no 3) concernant un nouveau service d'accompagnement pour causes devant la Cour des Petites créances et traitant aussi de certains travaux de dégel de tuyaux (7 copies faites).
13. Courriel reçu du Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informant qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 toutes les activités reliées à l'opération et au suivi du fonctionnement d'une station d'épuration municipale devront être exécutés par du personnel qualifié.
14. Invitation d'Esprit-Saint à participer à la soirée d'ouverture de la 12^e édition de leur Festival de théâtre amateur le 4 septembre à 19 h au Centre des Loisirs.

219-15 6. **SÉMINAIRE PG**

Depuis 2011 PG n'avait pas fait de séminaire annuel à Rimouski. Cette année il en organise un au Centre des Congrès à Rimouski, le 1^{er} octobre de 8 h 30 à 16 h. Covoiturage avec Marguerite (Ste-Rita). L'inscription 1^{er} personne 395 \$ + 2^e personne 125 \$. Comprenant les nouveautés des modules, la documentation et le dîner.

La Caisse a libéré Nadia.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale Mme Francine Beaulieu et l'adjointe administrative Mme Nadia Castonguay à participer à ce séminaire et à leur rembourser les frais de déplacement sur présentation d'une feuille justificative.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

220-15 7. **FRANCHISE À PAYER MMQ – BRIS POTEAU HYDRO**

Pour un bris de poteau survenu cet hiver en janvier sur le chemin du rang Bédard, dès réception de la facture au montant de 6 213.32 \$, le 30 juin celle-ci a été envoyée à nos assurances (Résolution 40-15) qui ont payé Hydro-Québec.

Nous devons payer la franchise de 1000 \$ à la MMQ.

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à acquitter le montant de la franchise pour cette réclamation soit 1 000 \$ au nom de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. **PLATE-FORME, ... SOUS-SOL FIN DES TRAVAUX (FACTURES, RÉCLAMATION, COURS, CLÉS, ASSURANCES, FRAIS,.....)**

En décembre 2014 : Le coût initial total du projet soumis à l'Agence de développement économique Canada dans le cadre du Programme Initiative d'investissement local (PDEQ-ILL) était de 41 117 \$ dont une participation municipale de 20 559 \$ et le même montant en subvention.

221-15 8.1 **FACTURES**

Coût total final à payer

Facture d'Orthèses médicales de l'est inc. de 22 900 \$ non taxable pour la plate-forme élévatrice Delta-P-F de Savaria et facture de Construction Rénovation Jaro inc. de 21 549.76 \$ taxes incluses pour tous les travaux d'adaptation de la salle de bain,...

Coût net du projet moins les taxes (TPS 100 % et TVQ à 62,80 %) = 42 338 \$.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise et mandate la directrice générale Mme Francine Beaulieu à acquitter les factures à Construction Rénovation Jaro inc. et à Orthèses médicales de l'est inc.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

222-15

8.2 RÉCLAMATION

L'agence de développement économique Canada demande de compléter les formulaires de réclamation Annexe C-1 et C-2 et de leur retourner avec factures, preuves de paiement et des photos... pour notre projet no : 400046678.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe l'Agence de développement économique Canada de la fin des travaux en date du 13 juillet 2015.

Qu'elle autorise et mandate la directrice générale Mme Francine Beaulieu à compléter les formulaires de réclamation requis et à fournir toutes les pièces justificatives demandées et mandate M. Doris Dubé pour prendre les photos.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

223-15

8.3 COURS

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à Orthèses médicales de l'est inc. de venir nous fournir un cours sur le fonctionnement de la plate-forme élévatrice Delta-P-F de Savaria (programme de suivi, entretien préventif, ...) et avise Construction Rénovation Jaro inc. et Samson Électrique de la date, que Mmes Francine Beaulieu, directrice générale et Nadia Castonguay, adjointe administrative ainsi que M. Berthier Beaulieu, contremaître soient présents ainsi que le conseiller M. Elzéar Lepage.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

224-15

8.4 CLÉS

Il y a 3 manettes avec 2 clés chacune pour faire fonctionner la plate-forme élévatrice Delta-P-F de Savaria.

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ne laisse pas les clés dans les manettes lorsque la salle n'est pas louée. Que les clés de la plate-forme élévatrice Delta-P-F de Savaria soient remises avec la clé de la porte lors de locations et qu'une feuille soit signée par les locataires s'il y a un besoin de cet élévateur.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

225-15

8.5 ASSURANCES

La municipalité doit assurer la plate-forme élévatrice Delta-P-F de Savaria et ajuster la valeur de l'édifice suite aux travaux pour les assurances.

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles assure la plate-forme élévatrice Delta-P-F de Savaria et fasse ajuster la valeur de l'édifice à la hausse soit de 25 000 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

226-15

8.6 FRAIS

Reçu une facture de la Régie du bâtiment au montant de 161,94 \$ pour l'année de facturation : 2015 – Frais de mise en service d'appareils qui sera à payer à chaque année.

Genre d'appareil : Élévateur incliné handicapé

de série de l'appareil élévateur : 640620 et # de l'appareil : 1-1328540982

Fascicule « Obligations pour les propriétaires d'ascenseurs et autres appareils élévateurs » nous informe, entre autres, qu'un registre des utilisations, réparations, entretien préventif... doit être tenu selon les normes ASME A 17.1/CSA B44et CAN/CSA B355.

La DG va s'informer auprès d'Orthèse médicales de l'est pour voir s'ils s'occupent selon le code du bâtiment de l'entretien des ascenseurs.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte les frais annuels pour l'élévateur au montant de 161,94\$ à la Régie du bâtiment tel que requis et que le chèque soit émis au nom du Ministre des Finances et posté à la Régie au 545, boul. Crémazie Est, 4^e étage, Mtl, H2M 2V2.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

227-15 9. TECQ – PLAN D'INTERVENTION

Comme exigé dans le 1^{er} programme TECQ de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec le Programme TECQ 2014-2019 afin d'être autorisé à faire des Travaux de Priorité 4 – Voirie, la municipalité doit prouver par un Plan d'intervention (PI) qu'aucuns travaux de Priorité 1 – Aqueduc et égout ne sont nécessaires. En 2007-2008 CIMA avait fait notre Plan d'intervention (7500 \$) et Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. avait fait l'inspection télévisée des conduites. (3 500 \$).

La directrice générale a demandé à CIMA le coût pour un PI dans le cadre du nouveau Programme. Ces coûts sont admissibles, et ils sont de l'ordre de 8 250 \$ + taxes et ne comprennent pas les travaux d'auscultation (si nécessaire).

De plus aucuns travaux en régie ne sont admissibles.

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à soumettre une programmation révisée au MAMOT en ajoutant le coût du Plan d'intervention et en n'inscrivant pas les travaux en régie non admissibles.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité de Lac-des-Aigles approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la dernière (3^e) Programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

228-15 10. PORTES AVANT – ÉDIFICE 73, PRINCIPALE

Les thermos de l'entrée à la caisse font de la buée (finis).

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe la direction de la Caisse qu'elle fera défaire le portique-verrière de l'entrée du bâtiment situé au 73, rue Principale probablement en 2016 en même temps que la réfection de la toiture.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

229-15 11. SUIVI SIMON – INTERDICTION STATIONNEMENT DE NUIT

M. Michel Dubé, conseiller a vu à Ste-Flavie une affiche rouge et noire interdisant les roulottes entre 23 h et 6 h (Pancarte d'environ 15" de large x 24" de haut).

Nous pouvons installer une pancarte semblable à la plage et en informer la Sûreté.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL # 120-14

SECTION II : DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT

Article 35. Interdiction de stationner

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule dans un endroit public à un endroit où une signalisation indique une telle interdiction, dont copie est transmise à la Sûreté du Québec. Ces endroits sont spécifiés en annexe A.

Article 39. Stationnement limité

Nul ne peut stationner ou immobiliser son véhicule dans un endroit public au-delà de la période autorisée par une signalisation. Ces endroits sont désignés par résolution du conseil dont copie est transmise à la Sûreté du Québec. Ces endroits sont spécifiés en annexe C.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles achète deux (2) pancartes interdisant les roulottes entre 23 h et 6 h à être installées aux 2 entrées de la rue du Quai et en avise la Sûreté du Québec et les citoyens.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

230-15 12. FORMATION INCENDIE 11 SEPTEMBRE À MONT-JOLI

Une conférence est organisée par Flash Formation « Réflexion sur le combat incendie » elle aura lieu vendredi le 11 septembre de 18 h à 22 h à Mont-Joli au coût de 80 \$/personne.

Francis, Jonathan, André-Bruno et Yves Caron seraient intéressés. L'inscription doit être faite d'ici le 1^{er} septembre

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise selon le budget incendie disponible, la participation de pompiers du Service de sécurité incendie de Lac-des-Aigles à cette conférence, sans remboursement de frais de déplacement, ni de repas.

Qu'elle autorise la directrice générale à acquitter les frais d'inscription de 80 \$/personne après confirmation par le directeur incendie du nom des participants.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

231-15 13. FORMATION ESPACES CLOS - CACOUNA

Une formation « Espaces clos » organisée par l'APSAM se donnera les 16-17 septembre à Cacouna de 8 h à 16 h. L'offre de service fixe le tarif à 224.66 \$/participant pour un minimum de 10 personnes.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive M. Doris Dubé à cette formation les 16 et 17 septembre et en acquitte les frais d'inscription et lui rembourse ses frais de déplacements et de repas sur présentation d'une feuille justificative.

Et qu'elle autorise la directrice générale Mme Francine Beaulieu à signer l'offre de service de l'APSAM.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

232-15 14. BENNE À SABLE

Des prix ont été demandés pour une benne à sable à Léo Lavoie et fils (1976) Ltée de Pohnégamook et à Produits métalliques A.T.

SOUSSION POUR BENNE

Sableuse à 2 convoyeurs de 14 pieds, Côté et devant 10 Gage, plaque protège châssis, Lumières, Garde-boues, Tendeur à chaînes à graisse, Lumière conforme au Ministère du Transports au Québec (MTQ), Tourniquet avec disque en polymère, dalle en téflon, Grille tamis sur le dessus, Grilles protectrices (CSST) et bande réfléchissante Installé la sableuse sur le châssis du camion avec les pentures arrière et collet avant. Branché les lumières et installé les garde-boues. Installer le support pour flèche arrière.

Léo Lavoie : benne 16 500 \$ + taxes = 18 970.88 \$ et
Produits métalliques A.T. : fait 3 offres usagé 2008, démonstrateur et neuf

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de la benne auprès de Produits métalliques A.T., à 16 000 \$ + taxes, étant le plus bas et le plus conforme à nos besoins.

Que la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement dès la réception de la benne, l'installation et la vérification par le contremaître de la conformité des travaux tels que demandés

Que cet achat soit payé avec le surplus accumulé.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. CHALETIS – SUIVI ACCÈS INTERNET (ZAP)

ACCÈS INTERNET: ZAP ne fonctionne pas dans les chalets, la compagnie nous offre d'installer un pont et une connexion sur 1 chalet qui permettrait d'avoir accès à Internet de l'intérieur des chalets au coût d'environ 1950 \$.

Une demande a été faite auprès de Telus pour 2 téléphones et 1 ligne Internet et de Déry pour 2 téléphones au chalet, accès Internet et télévision.

Déry a rappelé et ne se rend pas là sur cette rue, ils feront une évaluation des coûts et nous reviendront avec ça.

Offre de Telus si 7 lignes et contrat de 5 ans.

Frais Telus		Projet		août-15						
# ligne	Numéro	Fonction	Frais ligne affaire	Messagerie vocale	Afficheur	Total téléphone	Internet	Total chalets	Grand total à payer par mois	
1	779-2300	Bureau	39.95 \$	9.00 \$	2.95 \$	51.90 \$				
2	779-2331	Bureau cascade	39.95 \$		2.95 \$	42.90 \$				
3	779-2900	Garage	39.95 \$		2.95 \$	42.90 \$				
4	779-3024	Télécopieur	39.95 \$			39.95 \$				
5	779-3058	Alerte égouts	39.95 \$			39.95 \$				
6	à venir	Chalets #2	39.95 \$			39.95 \$	49.95 \$	89.90 \$		
7	à venir	Chalet # 3	39.95 \$			39.95 \$	49.95 \$	89.90 \$		
			279.65 \$	9.00 \$	5.90 \$	294.55 \$	99.90 \$		394.45 \$	
	TPS								17.73 \$	
	TVQ								35.36 \$	
									447.54 \$	

Présentement 54.54 \$ x 5 lignes 7.84 \$ 311.90 \$
15.60 \$
31.11 \$
358.61 \$
88.93 \$ de
Différence +

La directrice générale s'informerait à Telus pour la possibilité d'avoir juste 1 Internet dans 1 chalet et un modem pour relier le 2^e chalet. Donc il y aurait une réduction de 49,99 \$ + taxes soit 57,48 \$ d'où le coût à payer serait de 31.45 \$ par mois de plus que présentement et peut-être aussi pour le téléphone, une seule ligne et un sans fils pour l'autre chalet.

Elle s'informerait aussi pour le blocage de tous les appels interurbains que les gens puissent faire des appels à frais virés.

Ce sujet sera traité à une séance ultérieure vu le manque d'informations complètes.

16. SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE – ENTENTE TELUS, MRC..

L'entente avec Telus est à renouveler d'ici le 5 octobre. Telus a révisé ses tarifs à la baisse si ajout de 2 lignes aux chalets

Michèle Caron de la MRC doit me contacter pour la téléphonie I.P. il n'y a que Saint-Athanase et Pohénégamook qui l'avait pris. La MRC devrait aussi le faire en septembre. En 2011 le coût évalué était d'environ 4759 \$ pour l'implantation et économie annuelles.

Mandate la Dg à débiter des démarches avec la MRC pour la téléphonie I.P d'ici la date du renouvellement d'octobre 2015. Michèle Caron revient de vacances le 12 août.

Ce sujet sera traité à la suite de la prise d'informations sur les coûts, ... auprès de la MRC.

- 233-15 17. **BORNE D'ARPENTAGE**
- Lors de travaux une borne d'arpentage sur le terrain à Marco Sheink, a été arrachée par mégarde. L'arpenteur Pelletier Labrie demande 350 \$.*
- Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu**
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le contremaître à faire venir les arpenteurs pour installer la borne et autorise la DG à en effectuer le paiement.*
- Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
- 234-15 18. **ÉCO-ROUTE**
- La subvention de 4000 \$ est sous forme de 3 recharges d'une valeur d'environ 1200 \$ chacune (1 borne traditionnelle et 2 Tesla).*
- La municipalité doit préciser à quel endroit elle désire faire faire l'installation de bornes de recharge (possibilité de 3) car cette donnée doit être inscrite sur le formulaire de présentation à compléter par l'électricien. Claude Samson estime à environ 1000 \$ / borne pour l'installation.*
- Le projet n'exige aucun coût pour les utilisateurs des bornes. À la charge de la municipalité.*
- Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles oublie ce projet.*
- Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
- 235-15 19. **LAVE-AUTO – LOISIRS 15 AOÛT**
- Martine Thériault des Loisirs veut organiser un lave-auto dans le stationnement de l'Édifice municipal et demande l'autorisation, il serait tenu le 15 août. De plus des hot-dogs seraient faits sur la galerie avant donc la clé serait nécessaire.*
- Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise Les Loisirs par sa responsable Mme Martine Thériault à utiliser le stationnement de l'édifice municipal pour la tenue du lave-auto et pour y installer un BBQ pour les hot-dogs. La clé de l'édifice municipal sera remise à Martine Thériault, qui s'engage à prendre le local et à le remettre propre ainsi qu'à ne pas installer de BBQ dans l'entrée de l'édifice ni de laisser les portes ouvertes.*
- Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
20. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 20.1 **BERCE DU CAUCASE**
- Informations : Pour des Berces vues sur des terrains sur le chemin du rang Bédard, Francine a demandé à la MRC et au ministère quoi faire suite à des interrogations de citoyens de ce chemin.*
- Mme Brigitte Tremblay du MDDLCC a répondu à Francine qu'il fallait d'abord identifier si c'est la laineuse ou Du Caucase. Elle veut des photos de la tête, la tige, la feuille (l'envers) et la grandeur. À la MRC M. Maxime Lehoux me dit que M. Jean-Philippe Murray pourrait venir l'identifier ?*
- Un suivi sera fait.**
- 236-15 20.2 **CONTRAT D'ENTRETIEN VENTILATION CAISSE**
- Reçu offre de service pour 2 visites/année pour l'entretien du système de ventilation à la caisse pour un montant de 500\$/année de Réfrigération Y.P.*
- Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage**
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le contrat d'entretien de la ventilation à la Caisse tel que proposé par Réfrigération Y.P. pour 2 visites au coût de 500 \$/année.*
- Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*
- 237-15 20.3 **RENOUVELLEMENT ADHÉSION CAMPING QUÉBEC 2016**
- Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu**
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à Camping Québec au coût de 245,61\$ + taxes = 282,39 \$ pour l'année 2016.*
- Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

238-15

20.4 DÉBITMÈTRE

2 offres de débitmètre d'Entreprises Camille Ouellet et fils à 6 239 \$ + taxes
et du Groupe Voyer inc. à : 7 311.20 \$ + taxes.

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le contremaître à faire l'achat d'un débitmètre, tel qu'exigé par le Ministre des affaires municipales, auprès d'Entreprises Camille Ouellet et fils étant celui le moins dispendieux et qu'il leur demande de fournir un appareil pouvant fournir les informations aux 3 mois comme son concurrent.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

239-15

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Claude Breault
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale
